

Archevêché de Toulouse.



CIRCULAIRE

DE

MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE

A MESSIEURS LES CURÉS ET DESSERVANS ,

*Concernant l'instruction religieuse qui doit être donnée dans
les écoles.*



MONSIEUR LE CURÉ ,

Le devoir le plus sacré des Evêques, vous le savez, est d'enseigner la foi, et d'employer tous leurs efforts pour la conserver parmi les peuples. Jamais ce devoir ne dut exciter davantage notre sollicitude, que dans ce siècle où l'incrédulité fait tant de ravages.

La conservation de la foi dépend de la bonne ou mauvaise éducation de l'enfance et de la jeunesse. Il nous était donc impossible de ne pas concevoir des craintes en voyant quelle est l'opinion commune sur l'éducation donnée de nos jours, et d'après ce qui avait pu parvenir à notre connaissance.

Le premier remède que nous avons cru devoir apporter au mal, a été de signaler à la piété et à la tendresse des pères de famille les dangers que peuvent courir leurs enfans, et de leur rappeler avec quel soin ils doivent choisir les instituteurs à qui ils confient ce qu'ils ont de plus cher au monde.

Les hommes chargés par leurs fonctions de veiller sur l'instruction publique, n'ont pas été indifférens aux dangers que nous avons signalés. Nous avons été satisfaits de voir le premier magistrat de cette ville et les comités de surveillance des écoles, nous protester de la ferme persuasion où ils sont que l'éducation doit être, avant tout, morale et religieuse, et exprimer de la manière la plus énergique le désir que nous concourions avec eux pour donner cette double direction à l'éducation populaire. Cette circonstance ne nous permet pas de différer plus long-temps à vous tracer quelques règles de conduite concernant les soins que vous devez donner à l'instruction religieuse des écoles.

Quel succès en effet et quelle consolation pouvez-vous espérer dans votre ministère, si l'enfance ne reçoit pas une éducation chrétienne? Vous ne vous bornerez donc pas à instruire vous-même les enfans des vérités de la religion; mais vous veillerez avec une tendre sollicitude sur la manière dont ils sont instruits dans les écoles de votre paroisse.

Si vous êtes membre des comités de surveillance, rendez-vous, autant que vous le pourrez, à leurs assemblées. Vous serez souvent dans le cas d'y donner des avis utiles, qui influenceront sur les déterminations des comités. Des magistrats, des pères de famille tant soit peu raisonnables, ne sauraient mépriser les sages conseils que donne un pasteur pour la meilleure éducation des enfans.

Si quelque esprit peu sensé vous contredit mal à propos, justifiez avec calme ce que vous avez avancé. Si l'on insiste, si l'on y met de la chaleur, attendez une occasion plus favorable pour faire goûter vos raisons.

Attachez-vous à faire choisir de bons instituteurs. Demandez, s'il est nécessaire, du temps pour vous informer de la religion et des mœurs des sujets qui se présentent; faisant observer que les attestations par écrit dont ils sont porteurs offrent en général une faible garantie de leur mérite.

Gagnez la confiance des instituteurs qui sont déjà établis dans la paroisse. S'ils sont négligens, indifférens pour la Religion, effor-

cez-vous, par vos bons avis, de les rendre plus attachés à leurs devoirs. Il est quelquefois plus facile, et toujours plus satisfaisant, d'inspirer des sentimens religieux aux sujets qui n'en ont pas, que d'obtenir leur changement et de les faire remplacer avec avantage.

Quant à ceux qui seraient ennemis de la Religion ou qui auraient des mœurs dépravées, demandez sans hésiter leur révocation; ne négligez rien pour la faire prononcer. Si vous ne pouvez pas réussir, avertissez-nous de ce qui se passe.

Vous avez un autre moyen de remédier au mal, au moins en partie, c'est d'établir une ou plusieurs écoles privées (1).

Visitez souvent les écoles; assurez-vous que l'on y enseigne régulièrement le catéchisme du diocèse. Interrogez les enfans, exhortez les maîtres à remplir ce devoir avec exactitude. Recommandez-leur de commencer et de terminer toujours la classe par la prière.

Il ne suffit pas, pour donner aux enfans une éducation religieuse, de ne leur rien dire de contraire à la Religion, il faut encore leur enseigner sa doctrine et leur en faire pratiquer les devoirs. Informez-vous quels sont les livres dont on se sert pour les instruire.

Comme le premier devoir religieux de l'homme est d'élever son cœur à Dieu par la prière, les livres élémentaires où l'on apprend à lire aux enfans, devraient renfermer comme autrefois les prières que les fidèles ont coutume de réciter tous les jours: tâchez de l'obtenir pour les écoles de votre paroisse.

Combien ne devez-vous pas mettre encore plus de soin pour que des hommes ennemis de tout bien ne parviennent pas à introduire dans les écoles, des livres capables d'ébranler la foi ou de corrompre les mœurs! Nous en avons signalé quelques-uns du premier genre aux comités de surveillance de cette ville: ils nous ont fait assurer que ces livres étaient inconnus dans les écoles de Toulouse. Il est au moins certain, et nous en avons la preuve, qu'ils ont été

(1) Voyez la loi du 28 Juin 1833, art. 6.

envoyés dans d'autres paroisses du diocèse : c'est donc pour nous un devoir de vous les faire connaître.

On a distribué dans quelques écoles, des alphabets d'où l'on a retranché toute espèce de prières en français. On y a mis, il est vrai, l'Oraison dominicale et le Symbole des apôtres en latin, mais en supprimant la Salutation angélique, que les Fidèles ne séparent pas ordinairement des deux autres prières; nous n'avons pu voir sans peine cette double suppression, dont il est difficile de donner aucune raison plausible.

Ce qu'on peut encore moins justifier, c'est qu'il n'y ait pas, dans ces livres élémentaires, un seul mot sur les vérités propres à la Religion catholique, ni même à la Religion chrétienne en général. On y parle à peine du Dieu créateur; puis, en exhortant les enfans à bien remplir leurs devoirs, les menaces les plus fortes qu'on ait à leur faire s'ils ne les remplissent pas, c'est de passer cette vie dans la misère et le mépris, sans leur dire un mot des peines de la vie future.

Plus loin se trouve un article sur L'ÂME HUMAINE. On déclare qu'elle est *immortelle*, et l'on ajoute qu'à la mort, *elle se sépare du corps par suite de graves maladies, de blessures profondes, ou de vieillesse*. C'était bien le moment de dire ce qu'elle devient après cette vie, et de parler de ce que la religion nous enseigne sur le Jugement, l'Enfer, le Paradis. Se taire sur ces grandes vérités là où il est si naturel de les rappeler, est-ce donner aux enfans une éducation religieuse?

Un autre livre plus répréhensible encore, et que j'ai signalé comme fait pour déraciner la foi du cœur des enfans, c'est celui d'*Instruction morale et religieuse*. Il renferme, dans l'avertissement même qui est à la tête, une leçon d'indifférence ou plutôt de mépris pour toutes les religions. C'est aux enfans catholiques que l'on parle, et on a soin de leur dire que si on leur envoie ce livre d'instruction religieuse, contenant par conséquent les dogmes catholiques, on en enverra aussi un aux protestans, qui contiendra sans doute les dogmes contraires : admirable manière d'inspirer

aux jeunes gens une foi inébranlable aux vérités qu'on leur enseigne.

Après cette leçon d'incrédulité , viennent des extraits de la Bible , où à chaque page l'Écriture sainte se trouve altérée.

La seconde partie consiste en un catéchisme , qu'on a appelé *Extrait du Catéchisme* , apparemment pour justifier le retranchement qu'on y a fait de plusieurs vérités fondamentales de la Religion.

Qui nous donne d'ailleurs cet abrégé de la doctrine chrétienne ? est-ce un catholique ou un incrédule ? Si c'est un catholique , peut-il ignorer que les évêques seuls ont le droit de publier des catéchismes à l'usage des Fidèles , et encore pour leurs diocèses respectifs seulement ? Si c'est un incrédule , quel oubli de toute raison qu'un homme qui ne croit pas veuille enseigner au monde les dogmes qu'il faut croire !

Un excellent livre qui a été envoyé dans les Écoles , c'est le *Petit Catéchisme de Fleury*. Quelques ecclésiastiques se sont alarmés en s'apercevant qu'on y avait omis un article du Symbole ; mais c'est une simple erreur , puisqu'on trouve plus bas un chapitre exprès pour expliquer cet article.

Quant au Nouveau Testament qui a été répandu avec profusion dans les établissemens d'instruction publique , et dont plusieurs exemplaires nous ont été envoyés , la traduction en est au moins suspecte. On y trouve des passages altérés dans un sens favorable à des opinions condamnées.

Tout ceci vous montre , Monsieur le Curé , combien les écoles doivent exciter votre vigilance. Quand vous y paraîtrez , ne manquez pas d'adresser aux enfans quelques paroles de piété pour les exhorter aux vertus de leur âge. Mais surtout , quand vous les rassemblez dans l'Eglise pour leur apprendre le catéchisme , appliquez-vous à les bien instruire de la Religion , à leur en montrer la beauté , à leur faire sentir le bonheur de connaître Dieu , de garder sa loi , de vivre dans son amour. Expliquez-leur quelle est la source impure de l'impiété , quel en est le crime , quelles en sont les suites funestes. Dites-leur tous les efforts que fait l'enfer pour leur enlever la foi et pour corrompre leur vertu. Qu'ils aient

en horreur les mauvais livres, où l'esprit de mensonge et de libertinage a caché un venin mortel. Prenez tous les moyens pour en répandre de bons. Enfin, rappelez souvent aux pères et mères combien ils se rendent coupables, et à quels malheurs ils s'exposent même dès cette vie, s'ils n'élèvent pas leurs enfans dans la crainte de Dieu et dans l'amour de la vertu.

Recevez, Monsieur le Curé, l'assurance de mon parfait attachement.

† P. T. D., ARCHEVÊQUE DE TOULOUSE.

Toulouse, le 5 Avril 1835.

AVIS ESSENTIELS.

1°. **L**E *Nouveau Catéchisme* va paraître : il est à propos que MM. les Curés et Desservans en donnent connaissance à leurs paroissiens, qui pourraient acheter encore, mais fort inutilement, le Catéchisme actuel.

Comme la publication du nouveau sera plus tardive que nous ne l'avions cru d'abord, nous prorogeons jusqu'à l'*Assomption* l'époque où il devra être seul enseigné.

Alors même, notre intention n'est pas que MM. les Curés et Desservans exigent des enfans qui auraient appris avant cette époque l'ancien en tout ou en partie, qu'ils répondent d'après le nouveau : ce serait les fatiguer sans nécessité.

MM. les Curés publieront le mandement qu'ils trouveront à la tête du Catéchisme, au prône du Dimanche qui suivra sa réception.

2°. Quoique l'*Ordo* de cette année fixe au mardi après le Dimanche de *Quasimodo* la procession de Saint-Marc, conformément au *Rituel*, vous la ferez le lundi, suivant ce qui est prescrit par les rubriques du *Bréviaire*.

L'office de Saint-Marc n'en demeurera pas moins fixé au mardi.

3°. D'après une mesure nouvelle, les mandats du Clergé seront désormais directement adressés à Monseigneur l'Archevêque.

Sa Grandeur a reçu ceux du premier trimestre de cette année. Ils viennent d'être transmis à MM. les Doyens, chez qui MM. les Desservans et Vicaires pourront les faire prendre.

MM. les Desservans dont les paroisses dépendent des quatre cantons de Toulouse, voudront bien les faire retirer au secrétariat de l'Archevêché. Ils ne seront délivrés que sur une lettre spéciale de leur part adressée à M. le Secrétaire-Général.

4°. L'entreprise des livres de chant du diocèse s'étant trouvée retardée par des motifs étrangers à la volonté de l'imprimeur, ceux de MM. les Curés dont les paroisses ont souscrit à cette œuvre si utile qui a mérité nos encouragemens, sont prévenus qu'ils recevront un avis spécial pour leur annoncer la publication de la première livraison, qu'ils devront alors faire retirer.

Monseigneur l'Archevêque recommande de nouveau à MM. les Curés d'accuser la réception des dépêches de l'Archevêché. Des lettres importantes restent quelquefois sans réponse et Sa Grandeur ignore si les envois faits ont été reçus ou ses ordres exécutés.